Conseil Communal de Hautemorges

Procès-verbal n°08-2022

Séance du 10 octobre

A la salle du Léman à Apples

M. Dominique Kohli, Président du Conseil Communal de Hautemorges

1. Appel

70 Conseillers/ères ont été régulièrement convoqués/es.

60 sont présents/es

10 sont absents/es

01 Démission : Chiovini Myriam

09 Conseiller/ère excusé/e : Dupertuis Raphaël, Fawer Jean-Daniel, Fuchs Nicolas, Jotterand Nicolas, Pittet Sylvain, Schneiter Philippe, Tardy Justin, Zürcher Ghislaine, Zürcher Raphaël.

00 Conseiller/ère non excusé/e :

Le quorum de 36 est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

M. le Président procède à l'énumération page par page.

Sans autre intervention,

Le procès-verbal est accepté		
Pour **59**	Contre **00**	Abstention **01**

3. Ordre du jour

M. le Président demande si l'ordre du jour tel que présenté est accepté, inclus un nouveau point transmis en date du 3 octobre, à savoir : **Informations sur le secrétariat du Conseil communal. Fin du mandat de Mme Naik Berney, secrétaire du Conseil. Recherche d'une ou d'un remplaçant.**

Sans autre intervention,

l'ordre du jour tel que présenté est accepté		
Pour **59**	Contre **00**	Abstention **01**

M. le Président demande la bénédiction de Dieu sur les travaux du Conseil.

4. Communications du Bureau du Conseil

M. le Président souhaite désigner deux scrutateurs supplémentaires.

M. le Président indique que M. Benoît Viret et Mme Sylvette Aubord sont candidats. Aucune remarque n'est formulée de la part de l'Assemblée qui approuve ces candidatures pour cette séance.

M. le Président remercie la secrétaire remplaçante de séance Mme Nathalie Leitos pour sa disponibilité. Le bureau du Conseil communal a dû prendre la décision de mettre fin au mandat de Mme Naik Berney. Dès lors, acceptez-vous de mettre fin au mandat de Mme Naik Berney à la suite de soucis de santé ?

Sans autre intervention,

il est accepté de mettre fin au mandat de Mme Naik Berney en tant que secrétaire du Conseil communal

Pour **56**	Contre **00**	Abstention **04**

Une annonce va paraître dans les journaux pour trouver une nouvelle secrétaire.

M. le Président indique que si dans l'Assemblée des connaissances ou des proches sont intéressés par la fonction, celles-ci peuvent se manifester auprès du greffe communal ou auprès de Mme Laurence Micheli.

M. le Président signale que le bureau du Conseil communal a été invité à plusieurs manifestations pour lesquelles il tient à remercier la Commune et les organisateurs , notamment la fête du 1er août, la Fête de Tir ainsi qu'une initiation au vol à voile à laquelle notre première vice-présidente, Mme Laurence Micheli a été invitée. De plus, une sortie a été organisée au Pré de l'Eau, magnifique chalet d'alpage qui fait partie du patrimoine de Hautemorges.

M. le Président mentionne également que plusieurs séances d'informations ont eu lieu pour le PACOM. Celles-ci ont été très utiles et précieuses, ceci d'après les échos reçus.

M. le Président a été confronté à une question de confidentialité, à savoir : **avons-nous le droit de communiquer publiquement sur un préavis reçu en tant que conseiller.ère communal.e ?** La préfecture a répondu que tout préavis municipal, approuvé, daté et signé par la municipalité peut être publié. Il peut donc être transmis à des tiers, notamment des journalistes ou des citoyens. Il en est de même pour les rapports de commissions à partir du moment où ceux-ci ont été adoptés par les commissions.

M. le Président mentionne que lors du prochain conseil prévu le 12 décembre, deux objets importants sont prévus, notamment le règlement du Conseil communal de Hautemorges ainsi que le budget 2023.

5. Communications de la Municipalité

• Mme la Syndique Christine Gilliéron

ARASMAC

Mme la Syndique donne des précisions sur le tarif des accueillantes en milieu familial.

M. Pierre Lauper a démarré dans ses nouvelles fonctions.

Enfin, Mme la Syndique précise que plusieurs règlements communaux ont été validés par le Canton.

• M. le Municipal Aurel Matthey

Pompiers

Les pompiers sont toujours à la recherche d'une nouvelle caserne centrale, plus proche de Morges. Des études complémentaires ont été faites qui indiquent qu'idéalement, la caserne de pompiers devrait se situer là où elle se trouve actuellement.

Plafond d'endettement SDIS.

Quelques communes n'ont pas rendu de réponses. Le CODIR doit mettre en place une séance de conciliation.

• M. le Municipal François Delay

Société de laiterie

La société de laiterie de Cottens a décidé de mettre en vente le bâtiment.

Dernier appartement disponible à Bussy-Chardonney

L'appartement de Bussy est occupé par une famille ukrainienne.

Accueil des enfants

Actuellement l'AJEMA a une liste d'attente de 31 enfants et 44 enfants pour AJERCO, sans solution de garde sur Hautemorges.

Jeunesse d'Apples

La jeunesse d'Apples va organiser le giron d'Apples au mois d'août 2023. Des factures devront être honorées d'ici la fin de l'année. Un préavis va être présenté en fin d'année.

Maison des Jeunes

Une maison des jeunes est envisagée à Hautemorges, un préavis est prévu au printemps prochain, dès lors, une commission devra être nommée.

- **M. le Municipal Serge Gambarasi**

Eau potable

Les restrictions ont été levées ceci conjointement avec la commune de Morges, même si les sources n'ont pas encore retrouvé leur niveau.

Règlement sur l'eau potable

Une commission devra être nommée prochainement.

Règlement sur les déchets

Un préavis sera demandé au Conseil communal pour reporter le dossier en 2023.

Économie d'énergie

La municipalité souhaite modifier le fonctionnement de l'éclairage public, et ce, dès novembre prochain.

M. le Municipal présente la carte des différentes localités de Hautemorges où les lampadaires à LED peuvent être abaissés au minimum à 10 % de 23 h à 5 h.

Pour les zones indiquées en rouges (luminaires au vapeur de sodium), celles-ci seront arrêtés de 23 h à 5 h.

- **M. le Municipal Claude Dumauthioz**

Plan d'affectation

M. le Municipal donne un bref retour sur les rencontres citoyennes qui furent très intéressantes et pour lesquelles M. l'urbaniste a été très satisfait. Une prochaine rencontre aura lieu en janvier 2023.

Travaux

A la rue de l'Auberge de Pampigny, les travaux sont en phase de dépose de la couche finale.

Des travaux ont été prévus à la sortie de Bussy, en direction Apples qui sont à présent terminés, alors que malheureusement ceux-ci n'ont pas pu être annoncés. D'autres travaux sont prévus cet automne, notamment au chemin des Chaux et au chemin du Curbit.

- **M. le Municipal Claude-Alain Cavigioli**

Amendement des mises en griffés

M. le Municipal indique qu'il n'avait pas beaucoup de personnes intéressées par la mise en griffés. Ceci ne sera donc pas renouvelé . Pour information, la commune de Mont-la-Ville abandonne également ce procédé.

Dans le prochain bulletin d'information communal des informations seront données sur comment et vers qui puis-je acheter du bois de feu ou couper du bois de feu en forêt. Il est possible d'obtenir du bois à la Moutonnerie de Pampigny.

Questions à la suite des interventions de la Municipalité.

M. Yann Caloz souhaite savoir si une étude a été faite pour l'économie d'éclairage, notamment combien de kW h seront économisés. Est-il possible de connaître quelle partie des kW h seront ainsi économisés ?

M. le Municipal Serge Gambarasi indique que l'économie est très faible puisqu'il s'agit d'abaissement de lumières. En ce qui concerne les luminaires éteints, cela représente 8'000 kW h. Quant à la seconde partie de la question, M. le Municipal donnera une réponse lors du prochain conseil.

M. le Président remarque que les gares CFF sont allumées durant toute la nuit.

Mme Ruth Muller constate que certains quartiers vont être dans le noir, est-ce que ceux-ci seront équipés en LED à l'avenir ?

M. le Municipal Serge Gambarasi, indique qu'il est prévu de remplacer rapidement ces anciens luminaires par de nouveaux LED. Une information va être transmise aux concitoyens prochainement.

Mme Sandra Petit estime qu'il y a un risque d'avoir plus de cambriolages.

M. Stéphane Barbey, souhaite savoir si des recommandations au niveau des éclairages publicitaires ont été données aux entreprises.

M. le Municipal Serge Gambarasi précise que la Municipalité n'a pas la possibilité d'interdire à une entreprise d'allumer ses lumières durant la nuit.

Toutefois, la Municipalité a pris la décision de maintenir un éclairage festif de fin d'année qui sera limité dans le temps, à savoir dès 22 h tout sera éteint, ainsi les bâtiments publics (château, fontaine, etc.) ne seront pas allumés du tout.

Aucune question n'est posée.

6. Préavis n°11-2022 « Demande de crédit complémentaire pour la révision du Plan général d'affectation d'Apples (PACom) »

M. le rapporteur Jean-Luc Bovey donne lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc PACom.

M. le rapporteur Pascal Stump donne lecture des conclusions du rapport de la Commission des Finances.

M. le Président ouvre les discussions.

Mme Francine Jeanprêtre souhaite savoir si la Municipalité est au bout de l'exercice ? Des retards ont en effet été pris.

Mme La Syndique indique que le PGA a été validé le 13 avril 2022 par le département. Seule une seule parcelle est encore en conciliation. Nous espérons que la révision des autres PACOM sera plus simple. Les distances limites des parcelles ont été modifiées pour construire différemment.

Mme Francine Jeanprêtre souhaite trouver dans le préavis des réponses quant à ces recours. Elle mentionne un manque de substance.

Mme La Syndique rappelle qu'une demande de crédit complémentaire a été faite en mai 2017 pour traiter les oppositions, ce qui n'a malheureusement pas suffit. En effet, il y avait une petite dizaine d'oppositions.

Sans autre intervention,

M. le Président propose de passer au vote sur les conclusions du préavis.

Le préavis tel que présenté est accepté

Pour **59** Contre **00** Abstention **01**

7. Préavis n°12-2022 « Demande de crédit complémentaire pour la révision du Plan général d'affectation de Reverolle (PACom) »

M. le rapporteur Jean-Luc Bovey donne lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc PACOM.

M. le rapporteur Pascal Stump donne lecture des conclusions du rapport de la Commission des Finances.

M. le Président ouvre les discussions.

M. Jean-Luc Decollogny constate qu'à la suite de l'examen préalable du canton, celui-ci a refusé plusieurs points. Est-ce que ce Plan général d'affectation devra à nouveau être validé au canton de ce fait ?

M. le Municipal Aurel Matthey affirme qu'effectivement des points de détails ont été acceptés par le canton et d'autres non. Dès lors, la Municipalité va se perfectionner, notamment avec par exemple la zone d'utilité publique sous le collège de Chaniaz. Il y a eu une mise à l'enquête d'implantation et le Service cantonal des forêts a fait opposition notamment à cause du rond-point.

De plus le plan de quartier du Bon comporte un maximum de 90 habitants. Des m2 ont été modifiés.

Sans autre intervention,

M. le Président propose de passer au vote sur les conclusions du préavis.

Le préavis tel que présenté est accepté

Pour **59** Contre **00** Abstention **01**

8. Préavis n°13-2022 « 2e demande de crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2022 »

M. le Municipal Aurel Matthey donne lecture des conclusions du préavis présenté.

M. le rapporteur Adrian Marti donne lecture des conclusions du rapport de la Commission des Finances.

M. le Président ouvre les discussions.

M. Jacques Brera tient à remercier la Municipalité pour les explications. Il constate toutefois que les vacations de la municipalité sont assez lacunaires. Il est expliqué que les heures ont été sous-estimées. Il tient à rappeler que c'est une nouvelle commune avec un nouveau périmètre et exprime tout le soutien du Conseil qui a accepté une rétribution considérablement augmentée, en passant de CHF 45.- à CHF 75.- ce qui n'est pas négligeable.

Le Conseil a également accepté de nouveaux postes pour aider la Municipalité. Faisons-lui confiance et donnons-lui les moyens. Néanmoins le Conseil et nos concitoyens ont besoin de projets concrets, c'est une plus-value pour les citoyens. Qu'apportent nos municipaux à sa collectivité ? Nous avons besoin de plus d'explications, quels sont les dicastères touchés, comment la Municipalité est-elle organisée, y a-t-il une meilleure efficience grâce à un poste supplémentaire ? Nous donnons beaucoup de confiance en cette nouvelle municipalité mais avons besoin de plus de transparence.

M. le Municipal Aurel Matthey indique que sept personnes se déplacent. De manière globale, nous avons regardé du côté de la commune d'Oron qui a 10 ans de vécu après sa fusion. La Municipalité a constaté qu'effectivement, nous n'avons pas assez prévu dans le budget et qu'il y avait beaucoup plus de travail à faire.

Quant aux questions de savoir que faisons-nous de ces heures ? Peut-on en déléguer une partie ? Il faut savoir que chaque dicastère est différent, certains demandent plus d'heures que d'autres. Chaque municipal souhaite participer à des CODIR dont les forfaits sont rétribués à la commune. De plus, nous avons eu un municipal qui a été atteint dans sa santé.

Mme La Syndique mentionne qu'en ce qui concerne les forfaits et vacations, les séances de Municipalité ont été évaluées à trois heures, ce qui est insuffisant.

Pour votre information, la Municipalité utilise un fichier commun de toutes les séances ainsi tout le monde note qui va où.

Il est important que plusieurs municipaux soient présents dans ces séances, le réseautage est indispensable. Chaque municipal indique le temps de séance et rajoute une demi-heure supplémentaire pour la préparation et le déplacement. Les vacations sont très réglementées.

Sans autre intervention,

M. le Président propose de passer au vote sur les conclusions du préavis.

Le préavis tel que présenté est accepté

Pour **56** Contre **01** Abstention **03**

9. Préavis n°14-2022 « Arrêté d'imposition pour l'année 2023 »

M. le Municipal Aurel Matthey présente le rendement d'impôt projeté pour l'année 2022, ainsi que la situation prévisionnelle 2022 avec un taux d'imposition de 72.5 points. Il sera tenu compte pour la situation prévisionnelle en 2023 de l'augmentation de la masse salariale, des coûts d'énergie, des biens et services. Il présente également les arguments de la COFIN ainsi que les contre arguments de la Municipalité et ses conclusions.

M. le rapporteur Felix Mann donne lecture des conclusions du rapport de la Commission des Finances.

M. le Président ouvre les discussions.

Mme Ruth Muller remercie la COFIN pour sa proposition ainsi que le municipal Aurel Matthey pour ses arguments. Comment la classe moyenne peut-elle bénéficier de cette

baisse d'impôts qui est finalement très minime ? Des taxes peuvent-elles être diminuées ?

M. Cédric Jotterand trouve qu'il est difficile de se prononcer. Il n'est pas convaincu par la motivation de l'argument de la Municipalité. De manière plus concrète, à quoi va servir ce point d'impôt ? Est-ce que si nous décidons de baisser aujourd'hui, ne pourra-t-on plus l'augmenter par la suite ?

M. Felix Mann précise en effet qu'il n'y a aucun gain significatif pour les contribuables, c'est avant tout un geste pour les contribuables. Quant à la remarque mentionnée que c'est peu, il est toujours difficile de faire plus après.

M. Yann Caloz perçoit que nous avons la souplesse d'adapter la situation et de faire ce geste. Nous devons montrer aux habitants que nous gérons l'argent. Il est question d'économie d'énergie mais aucun tableau d'économies n'est démontré. Il manque un programme d'économie si nous abaissons les impôts.

M. le Municipal Aurel Matthey précise que les prestations concernées doivent être financées par les taxes. Il n'est pas possible de baisser la taxe déchets par exemple, c'est une taxe de pollueur/payeur. Il rappelle qu'il y a toujours des aides possibles dans nos villages.

La Municipalité souhaite effectuer un exercice complet à Hautemorges avant de prendre une décision de monter ou de baisser le taux d'impôt. Quant à l'économie d'énergie, les montants n'ont pas été chiffrés, mais une hausse de 60 % des coûts de frais d'énergie est prévue.

M. le Municipal Serge Gambarasi indique que la Municipalité est en train d'étudier une mesure d'accompagnement sur les montants des taxes déchets en supprimant celle-ci pour les jeunes jusqu'à 25 ans par exemple. En effet, la taxe déchet couvre entièrement les coûts des déchets.

En ce qui concerne l'économie d'énergie pour l'éclairage public ; le nombre de luminaires devant être modifiés par du LED représente plus de CHF 100'000.- d'investissement.

M. Gilles Jotterand rappelle que le budget déficitaire anticipé pour 2023. Selon les projections sur le revenu 2022, est-ce que tout va être dépensé en 2022 ?

M. le Municipal Aurel Matthey confirme que certains postes prévus en 2022 ne vont pas être dépensés, soit parce que le projet n'a pas pu avoir lieu, soit parce que la Municipalité a trouvé d'autres solutions.

M. Jacques Brera mentionne qu'en baissant d'1.5 point, nous arriverons tout de même à faire les projets 2022 en 2023. Il abonde dans le sens qu'il s'agit d'une question de confiance entre la Municipalité et son Conseil.

Mme La Syndique souhaite assurer que la confiance est réciproque. La Municipalité a toutefois le souci d'avoir un référendum.

M. Gilles Jotterand indique qu'un référendum peut également demander une baisse d'impôt.

M. Giorgio Anastopoulos mentionne qu'il a vécu des hausses et des baisses d'impôts et la discussion a toujours été vive. Le budget 2022 ne montre pas un excès. L'impact sur notre facture est d'environ un tiers pour la commune. Il n'a pas l'impression que nous faisons un geste pour les contribuables qui ont en vraiment besoin. Mais il faut pouvoir mettre des mesures pour les personnes qui ont besoin d'aide. Il mentionne enfin de faire attention aux factures d'électricité qui vont augmenter de 50 %.

Mme Laetitia Trottet réagit en indiquant que la baisse d'impôt profite uniquement aux personnes qui gagnent beaucoup.

M. Guy Decollogny indique les points d'impôt cantonal. Il tient à saluer le point de vue de la COFIN qui donne de l'espoir et l'espoir fait vivre.

M. Gilles Jotterand rappelle que le budget 2022 non dépensé sera reconduit au budget 2023. Le risque du référendum est relativement faible puisque notre commune ne compte pas de partis politiques.

Sans autre intervention,

M. le Président propose de passer au vote sur la proposition d'amendement d'abaisser le point d'impôt à 71 points pour l'année 2023

Le préavis tel qu'amendé est accepté par

Pour **42** Contre **15** Abstention **03**

Mme Cornélia Grandjean est sortie de la salle.

M. le Président propose de passer au vote sur le préavis tel qu'amendé

Le préavis tel qu'amendé est accepté par

Pour **47** Contre **05** Abstention **07**

10. Préavis n°15-2022 « relatif au règlement communal concernant le subventionnement des études musicales »

M. le rapporteur Guy Decollogny donne lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc « Ecoles de musique et règlement ».

M. le rapporteur Nicolas Walther donne lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président ouvre les discussions.

Mme Francine Jeanprêtre souhaite savoir ce que coûte un écolage pour une année.

M. le Municipal François Delay mentionne que l'écolage dépend de l'instrument et de l'école. Par ailleurs, un courrier de la Confédération destiné aux fondations des écoles de musique leur rappelle que c'est à elles de tenir compte des revenus des parents.

Mme Francine Jeanprêtre souhaite des éclaircissements.

M. le Municipal François Delay indique qu'il s'agit d'un rappel de la part de la Confédération. Un montant de CHF 200.- maximum est à disposition, mais la commune de Hautemorges propose CHF 50.- par semestre et par élève.

Mme Sandra Petit est sortie de la salle.

Sans autre intervention,

M. le Président propose de passer au vote sur les conclusions du préavis.

Le préavis tel que présenté est accepté

Pour **55** Contre **01** Abstention **03**

11. Informations éventuelles sur les associations intercommunales (en concertation avec la Municipalité et les délégués concernés)

M. le Président propose d'aborder les informations relatives aux associations intercommunales, notamment l'AJERCO lors de la prochaine séance du Conseil communal du 12 décembre 2022.

12. Propositions individuelles et divers

M. Vincent Crottaz indique qu'une rencontre citoyenne a été proposée à Cottens avec une trentaine d'habitants qui étaient ravis de pouvoir s'exprimer. M. le Municipal François Delay a été invité lors de cette soirée.

M. Nicolas Hoffmann signale que la buvette du foot d'Apples a été cambriolée le week-end passé. Une assemblée générale devrait avoir lieu prochainement

Mme Sylvette Aubord évoque qu'en date du 2 septembre 2022, au Collège de Chaniaz, deux camionnettes de la voirie communale étaient dans la cour de la récréation, avec leurs ridelles ouvertes. Les bus scolaires ont dû slalomer entre les camionnettes. Est-il possible que les employés puissent parquer ailleurs ? Elle rappelle la responsabilité de la commune et remercie de bien vouloir intervenir.

M. Felix Mann rappelle qu'un préavis (**Nº 6/21 Indemnité communale pour usage du sol**) a été voté il y a quelques semaines, la COFIN a demandé que le règlement soit fait en 2022. M. Felix Mann souhaite savoir si celui-ci va être discuté en décembre prochain ?

M. le Municipal Claude-Alain Cavigioli indique que la Municipalité travaille actuellement dessus, tout comme le Canton travaille sur le règlement des cimetières. M. le Municipal Claude-Alain Cavigioli espère que cela sera fait en décembre prochain.

M. Cédric Jotterand rappelle qu'une question avait été posée concernant la disponibilité des salles ouvertes au public. De plus, il souhaite savoir ce qu'il en est du bail et de la location par l'ASIABE.

La Municipalité a pris note et communiquera sa réponse en temps utile.

M. Jean-François Blanc signale que des travaux ont lieu à la route de la Tuilière, sans que les citoyens en soient informés.

M. le Municipal Claude Dumauthioz n'est pas au courant de ces travaux.

M. Guy Decollogny constate que dans les rapports PACOM, il n'est pas indiqué les noms des conseillers présents lors des commissions.

M. le Municipal François Delay souhaite répondre à la sollicitation de M. Cédric Jotterand concernant la convention d'utilisation des locaux avec l'ASIABE.

Actuellement, tous les locaux sont arrivés à saturation. Un nouveau projet en collaboration avec l'ASIABE de construire un nouveau collège, avec la possibilité de construire une nouvelle salle de gym pour permettre aux écoles et aux sociétés et animations de les utiliser. L'école l'utilisant quasiment à 100 %, le foyer est déjà trop petit. A ce jour, les élèves sont répartis dans différents endroits.

M. Yann Caloz rebondit sur la remarque de M. Felix Mann et indique que la Commission consultative Mobilité est à disposition pour aider la Municipalité dans ces démarches.

M. le Municipal Claude-Alain Cavigioli affirme que la Commission consultative Mobilité a été régulièrement consultée pour l'utilisation de ce fonds et la rétrocession aux utilisateurs. Un grand travail a été élaboré qui est en train d'être finalisé.

M. Cédric Jotterand tient à remercier M. le Municipal François Delay pour ses réponses. Il précise que l'utilisation des salles par ses concitoyens est majeure et la location n'est pas toujours pas simple. Un seul délégué ASIABE a été nommé et un état des lieux des salles à disposition serait appréciable avec notamment un calendrier à disposition. Il remercie d'ores et déjà la Municipalité pour ses prochaines réponses plus précises.

M. Giorgio Anastopoulos confirme que la *Commission consultative Energie et développement durable* s'est réunie à quatre reprises.

M. Gilles Jotterand souhaite savoir si une date de repas et/ou de sortie de fin d'année est prévue ?

M. le Président Dominique Kohli précise qu'il n'y a pas encore de date fixée. Des informations vont suivre prochainement.

13. Clôture

La séance est levée à 22 h 50.

Le Président :	La Secrétaire :
Dominique Kohli	*Nathalie Leitos*
……..	……..